



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_32_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et Madame DURDAN Guillemette

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec Madame DURDAN Guillemette en qualité d'intervenante – 95, chemin de la Charrière – 38450 Le Gua :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'un atelier de deux séances intitulé « Yoga parents enfants » à destination des parents de leurs enfants de 0 à 3 ans dans le cadre de la « Quinzaine de la parentalité ». L'atelier aura lieu dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif.

L'atelier se déroulera comme suit :

- 1 atelier de deux séances le vendredi 13/06/2025 de 9h30 à 11h30 en salle de danse.

Le coût total de cette intervention sera de 130 € (cent trente euros) détaillé comme suit :

- 1 atelier de deux séances d'une heure à 65 €/h = 130 €

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif